

A mesure que l'industrie minière se développait, la population des Territoires du Nord-Ouest s'accroissait rapidement; de 1931 à 1951, la population de race blanche est passée de moins de 1,000 à 5,340. Pour répondre aux besoins et aux désirs nouveaux de la population, le mode de gouvernement subit d'importants changements. La circonscription électorale fédérale de Yukon, qui envoyait un député aux Communes depuis 45 ans, fut agrandie en 1947 de façon à inclure une partie du district de Mackenzie et rebaptisée circonscription de Yukon-Mackenzie-River. En 1952, la loi sur la députation prévoyait l'élection d'un député pour représenter le district de Mackenzie.

D'importants changements se sont aussi produits sur le plan territorial (qui se compare au plan provincial) et sur le plan local. En 1951, la loi des Territoires du Nord-Ouest était modifiée afin de permettre une représentation élective au Conseil territorial. Le nombre des conseillers était porté à huit, dont trois élus pour trois ans. Depuis juillet 1954, le Conseil se compose de neuf membres, dont cinq sont de hauts fonctionnaires fédéraux nommés par le gouverneur en conseil et quatre des résidents des Territoires du Nord-Ouest, élus pour trois ans pour représenter quatre circonscriptions électorales du district de Mackenzie. Le Conseil doit tenir au moins deux réunions par année, dont une dans les Territoires. Toutes les autres doivent être tenues au siège du gouvernement, à Ottawa.

Sur le plan local, d'importants changements ont également eu lieu. Comme il était clair que les Territoires ne pouvaient recourir sans peine à la classification habituelle de municipalités rurales et municipalités urbaines, une désignation plus souple fut choisie, celle de district municipal. Un premier district fut créé en 1939, celui de Yellowknife; en 1949, un deuxième était ajouté, celui de Hay-River. Lorsqu'un district se crée, la pratique veut que la majorité des membres du Conseil soient nommés par le Commissaire et la minorité, élus par les citoyens. C'est encore la situation à Hay-River, mais, en 1947, Yellowknife est arrivé au point où les membres élus formaient une majorité de cinq à quatre; le président toutefois est encore nommé. En 1949, la représentation a été réduite à huit, soit cinq membres élus et trois nommés; le Conseil élitait à la présidence l'un de ses propres membres. Devenu pleinement électif en 1954, le Conseil se compose maintenant d'un maire et de huit conseillers.

En retraçant à grands traits le cadre économique et politique dans lequel se poursuivra le développement du Nord canadien, il importe de souligner que c'est à peine si on a commencé à relever le défi ainsi posé. Seules de faibles empreintes de civilisation commencent à paraître sur cette terre laissée à peu près inviolée par les générations de nomades qui y ont erré. Comme on a pu l'entrevoir, le développement y suivra un cours sans précédent, parce que cette contrée sauvage se fait dompter par un pays adulte qui a derrière lui toute la puissance technique du XX^e siècle; parce que c'est l'avion, et non le chariot à bêche de l'ancien colon, qui s'aventure dans les endroits non indiqués sur la carte.

Sous-section 2.—Terres provinciales

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (sauf la zone ferroviaire et le bloc de Rivière-la-Paix), ce sont les gouvernements provinciaux qui, depuis la confédération, administrent les terres publiques. En 1930, l'État a cédé aux provinces intéressées la partie inaliénée des ressources naturelles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta